



Olivier Gosselin.

Des études, oui! Mais du sport aussi...

Les étudiants du site universitaire sont gâtés. Toute une palette d'activités sportives leur est proposée, avec un accent particulier mis sur les sports nautiques, côté maritime oblige. Olivier Gosselin, responsable du Service universitaire des activités physiques et sportives, souhaite y développer un vrai pôle de voile universitaire.

Certains étudiants appellent son bureau l'aquarium. Une bulle de verre dans les locaux de l'UFR sciences, sur le site universitaire. Avec en prime une vue magnifique sur Cherbourg et sa rade. Comme un poisson dans l'eau, Olivier Gosselin, assure la responsabilité du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS). Professeur d'EPS, il navigue entre les différentes disciplines, prompt à en faire découvrir toujours plus aux étudiants.

Le SUAPS, service commun à tous les UFR de l'université de Caen, propose des activités classiques, comme le basket, le hand, le foot, le fitness, le badminton, le rugby, etc. Ces activités, sur la base du volontariat, sont ouvertes à tous, puisque la cotisation est comprise dans l'inscription à la faculté en début d'année. Pour ceux qui souhaitent s'investir davantage et éventuellement faire des compétitions, une solution : s'inscrire à l'ASSUC, l'Association sportive du site universitaire de Cherbourg. Association de loi 1901, affiliée à la fédération française du sport universitaire, elle permet aux étudiants de pratiquer aussi bien des sports collectifs qu'individuels avec, à la clé, des participations aux championnats académiques ou même aux championnats de France. L'an passé, par exemple, une jeune fille a participé à Agen aux championnats



de France de tir à l'arc en individuel. Outre les entraînements et les compétitions, des stages agrandissent également l'éventail d'activités. « Ce n'est pas élitiste, mais ouvert à tous les niveaux. L'objectif est de venir avec plaisir », précise Olivier Gosselin. Parmi les 287 étudiants inscrits à l'ASSUC, 87 possèdent une licence leur permettant de pratiquer la compétition.

L'objectif affiché d'Olivier Gosselin est de faire de Cherbourg-Octeville un pôle de voile universitaire. Le Trophée de l'Île Pelée, organisé chaque année en mars, conforte

cette idée que Cherbourg-Octeville et ses environs constituent bel et bien un lieu idéal en matière de sports d'eau : surf, plongée, windsurf, voile, catamaran... Parmi les grands projets : l'organisation des championnats d'Europe de voile universitaire en mars 2007 !

Chaque année, un échange a lieu entre le site universitaire de Cherbourg et celui de Knoxville, dans le Tennessee (Etats-Unis). « En avril, douze étudiants iront là-bas, découvrir les sports US et les sports de montagne », explique Olivier Gosselin. Quelques semaines plus tard, des étudiants américains feront le voyage à Cherbourg et pratiqueront des sports nautiques. « C'est un échange de culture par le sport, un bon moyen d'accéder à la culture sportive du pays », souligne le professeur d'EPS. Et de bénéficier d'un bon bol d'air iodé du Cotentin... ■

Contact : Olivier Gosselin
Site universitaire de Cherbourg
Hall des DEUG
Rue Louis Aragon
BP 78 – 50 130 Cherbourg-Octeville.
Tél. : 02 33 01 40 15.
Courriel : assuc@chbg.unicaen.fr
Site internet : www.chbg.unicaen.fr

FEUILLE DE ROUTE

> 1995-2005 :
L'Association sportive du site universitaire de Cherbourg fête cette année ses dix ans.

> 9 au 12 mars 2006 : Trophée de l'Île Pelée. Seize bateaux et une centaine d'étudiants en compétition.

> 2007 : organisation des championnats d'Europe de voile universitaire.

urbaine de Cherbourg

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DES HABITANTS



Logement social

Entre solidarité
& développement



Le Journal de la Communauté urbaine de Cherbourg - N° 33
Trimestriel d'informations de la Communauté urbaine de Cherbourg
Hôtel de Communauté
Place Napoléon
50108 Cherbourg-Octeville cedex
Tél. 02 33 08 26 08

Directeur de la publication :
Bernard Cauvin, Président.

Comité de rédaction :
Direction de la communication
et des relations publiques

Rédaction :
Direction de la communication
et des relations publiques

Conception et mise en page :
Agence Spinnaker - Cherbourg

Impression :
Imprimerie Artistique Lecaux
Tourlaville

Crédit photos :
CUC, Sylvain Guichard, ASSUC
Photo de couverture
Daniel Sohier,
Résidence Les Franterres -
Tourlaville

ISSN : 1168-321X

tempsforts

p.3

atmosphère

p.4-5

dossier

p.6-7

dunordausud

p.8

d'estenouest

p.9

ventenpoupe

p.10

àcielouvert

p.11

figuredeproue

p.12

La Communauté urbaine a profondément transformé son territoire, modernisé ses services publics, mené des actions de développement depuis plus de trois décennies. Ces mutations étaient adossées à des ressources budgétaires locales et nationales dont le dynamisme a accompagné ces évolutions. Aujourd'hui bien que la situation du bassin d'emploi soit fragile et que la politique gouvernementale conduite à limiter l'autonomie financière des collectivités locales, la communauté urbaine poursuivra sa transformation et sa modernisation, mais à un rythme compatible avec les budgets que nous connaissons.

Au niveau national, et c'est encore plus vrai au niveau local, nous entrons dans une crise durable des finances publiques locales. Les élus ont une ardente obligation : fixer des priorités et faire des choix. Dire que tout est possible n'est pas un discours de vérité. Il ne faut pas faire rêver sur des projets irréalistes ou générateurs de coûts tels qu'ils accroissent la fiscalité déjà lourde, assise sur les richesses fiscales parmi les plus faibles de France pour un établissement public comme le nôtre.

Cette situation nationale et locale appelle à une réflexion plus large. Le « pompeux » acte II de la décentralisation n'a fait qu'aggraver un système qui reste inachevé. Il faudra très rapidement s'interroger sur l'empilement des structures pour rationaliser l'administration publique française dans son ensemble. Rien ne se fera sans une mutation profonde des institutions locales et territoriales, sans une volonté forte du législateur. Le récent rapport de la Cour des Comptes l'affirme, « une priorité doit être aujourd'hui donnée à la pertinence des périmètres des intercommunalités » au regard de l'aire urbaine, du bassin de vie qui dépassent largement les périmètres actuels de nombreuses communautés.

Au moment où vous recevrez ce journal, l'année 2006 sera proche et je présente à chacun et à chacune mes meilleurs vœux pour 2006.

*Bernard Cauvin
président de la CUC*

29 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2005



Roulez petits bolides !

Le stand de la Communauté urbaine n'a pas désempli lors de la Foire de Cherbourg, du 29 octobre au 1^{er} novembre, dans la grande halle de La Cité de la Mer.

Sur le thème des déplacements urbains, la CUC a proposé aux visiteurs de s'informer sur les pistes cyclables et les sentiers piétons, la direction de la voirie et des déplacements urbains, les réalisations à destination des personnes handicapées, les transports en commun, etc. Les enfants ont quant à eux profité du circuit aménagé pour piloter des voitures électriques tout en étant sensibilisés aux règles de la sécurité routière. Une opération réussie, compte tenu des embouteillages et des files d'attente ! Rendez-vous l'année prochaine...

19 NOVEMBRE 2005

2^{ème} édition du Festival intercommunal des villes



Pour sa 2^{ème} édition, le Festival intercommunal des villes a invité les habitants, les membres associatifs, les élus, les professionnels à se rencontrer au complexe Jean-Jaurès, à Equeurdreville-Hainneville, le 19 novembre. De riches échanges au sein de différents espaces en lien avec la vie de la cité, répartis autour d'une place centrale. Une ville en modèle réduit où chacun a pu s'informer et partager sur les thèmes de la famille, de la santé, de la citoyenneté...

Une soixantaine d'associations et près de deux cents bénévoles, sous la houlette du pôle développement et solidarité de la Communauté urbaine de Cherbourg (développement social urbain – contrat de ville) ont participé à la manifestation, qui a accueilli près d'un millier de visiteurs.

23 NOVEMBRE 2005

Etats généraux de l'éducation au développement durable

Près de 130 personnes ont assisté aux Etats généraux de l'éducation au développement durable, le 23 novembre, à Intechmer, à l'initiative de la CUC. Enseignants, institutionnels, structures éducatives, élus ont échangé et dialogué, en présence d'intervenants tels que Dominique Bassière, secrétaire général de la DIREN, Jean-Karl Deschamps, président de la commission « environnement, ruralité et agriculture durable » du Conseil Régional, Christian Léonard, vice-président de la CUC chargé des politiques éducatives d'environnement, Sylvain Laignel, chef du service environnement de Conseil Général de la Manche, des représentants de l'agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Education nationale, etc.

Au programme de la journée, riche en partage d'idées et d'expériences : donner du sens à l'éducation au développement durable, l'apport des partenaires de l'Education nationale et la visite de la Maison du littoral et de l'environnement.



Une situation financière saine mais tendue

Le 24 novembre dernier a eu lieu le débat d'orientation budgétaire de la Communauté urbaine pour l'année 2005, programmé en amont du vote du budget primitif. Lors du conseil, Bernard Cauvin a fait part de ses craintes pour l'avenir des collectivités. « *L'environnement général est peu favorable, les collectivités risquent d'être engagées dans une grave crise, avec les transferts de compétences et la réforme nationale de la taxe professionnelle* », souligne le président de la CUC.

La situation financière de la Communauté urbaine de Cherbourg, tendue, reste cependant saine. Les dépenses de fonctionnement par habitant sont en effet inférieures de 15 % à la moyenne des communautés urbaines de France, avec la plupart des services publics gérés en régie directe. Un effort de désendettement est également entrepris depuis plusieurs années, entraînant une diminution sensible de l'annuité de la dette soutenue par la faiblesse des taux d'intérêts. Cette situation a permis à la CUC d'accroître la dotation solidarité aux communes, qui a atteint, en 2005, 1 500 000 €.

Mais les ressources sont fragilisées. Le territoire de la CUC fait partie des établissements publics de coopération intercommunale parmi les moins favorisés (strate démographique 50 000 – 100 000 habitants). Sa particularité : une faiblesse relative de sa richesse et une extrême concentration des bases de taxe professionnelle. Dans une conjoncture peu favorable, l'agglomération voit ses principaux établissements muter. « *Cela se répercute non seulement sur la taxe professionnelle, mais aussi sur les autres taxes, comme le versement transport, les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et même sur les recettes d'eau et d'assainissement* », indique Bernard Cauvin. L'augmentation du prix des carburants aura également un impact considérable sur le coût de fonctionnement des services publics communautaires, notamment Zéphir Bus et la propreté urbaine... Malgré tout, la Communauté urbaine de Cherbourg, pour la 3^{ème} année consécutive, n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2006. Cette stabilité fiscale concernera également la TEOM, dont le taux à 11,5 % restera inchangé.

Parmi les investissements prévus pour 2006, citons : la poursuite des opérations de renouvellement urbain - 6 millions d'euros consacrés à l'ORU « Entre Terre et Mer » sur la ville de Cherbourg-Octeville et 1,3 millions d'euros pour les programmes de renouvellement urbain des quatre autres villes de l'agglomération – et des réalisations inscrites au contrat d'agglomération. Sans oublier la poursuite du développement du service public : propreté urbaine, aides à l'habitat, transports publics urbains, dont le montant global devrait atteindre neuf millions d'euros environ.

Des crédits européens pour les opérations de la CUC

Le territoire de l'agglomération est éligible aux fonds structurels européens. A ce titre, les opérations structurantes prévues notamment dans le contrat d'agglomération et pour lesquelles la Communauté urbaine de Cherbourg est maître d'ouvrage, bénéficient de fonds FEDER. Les opérations, aidées en moyenne à hauteur de 30 %, ne pourraient se faire sans l'aide de l'Europe. A ce jour sont acquises les participations du FEDER, pour la programmation 2000-2006, au développement de La Cité de la Mer et à l'opération de renouvellement urbain (ORU). D'autres financements sont également sollicités sur des projets importants (hall technologique...).



Une taxe de séjour dès le 1^{er} janvier 2006



La Communauté urbaine de Cherbourg institue une taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2006. Interview d'André Rouxel, vice-président de la CUC en charge des zones d'activités économiques et du tourisme et président de la Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin.

Pourquoi mettre en place une taxe de séjour sur l'agglomération ?

André Rouxel : En raison de l'évolution récente des textes législatifs et de l'implication de plus en plus forte de la Communauté urbaine de Cherbourg dans le développement et la promotion touristique à travers La Cité de la Mer et la Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin, cette taxe apparaît aujourd'hui comme incontournable.

Comment la concertation a-t-elle eu lieu pour mener à bien ce projet ?

A.R. : En tant que président de la Maison du Tourisme, j'ai depuis longtemps été sollicité pour mener une politique de développement du tourisme, avec des moyens trop limités jusqu'à présent. Cette démarche a été menée en concertation avec les principaux acteurs professionnels du tourisme de l'agglomération tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, le club hôtelier, l'auberge de jeunesse, la ville-centre – gestionnaire du port de plaisance – et la Maison du Tourisme. Tous ont été conviés à plusieurs réunions depuis octobre 2004, date à laquelle le bureau de Communauté urbaine a émis un avis favorable à la création de la taxe.

Quel est le but poursuivi par cette mise en place, avec quels moyens ?

A.R. : Le but de la taxe de séjour est de promouvoir et développer le tourisme sur l'agglomération par le financement d'actions et de services aptes à attirer et à fidéliser une clientèle touristique toujours plus exigeante en terme d'offres de services et de qualité de prestations d'accueil. Cette taxe ne concerne pas les contribuables de l'agglomération puisqu'elle sera perçue auprès des visiteurs, qu'ils soient touristes de loisirs ou d'affaires. Estimée pour 2006 à 150 000 €, cette taxe permettra notamment de définir et de mettre en œuvre les actions touristiques majeures dont elle pourra assurer le financement et de proposer la structure appropriée pour mener à bien ces missions et construire des partenariats avec les acteurs du tourisme du Cotentin.

Comment la taxe de séjour sera-t-elle mise en œuvre ?

A.R. : La taxe de séjour sera collectée à partir du 1^{er} janvier 2006 par les logeurs de l'agglomération sur l'ensemble du territoire communautaire, avec un tarif unique pour les cinq villes allant de 0,20 € à 1,10 € par nuit et par personne en fonction du confort de l'accueil. La Maison du Tourisme de Cherbourg et du Haut Cotentin, partenaire privilégié de l'opération, aura pour mission de centraliser les sommes collectées pour le compte de la CUC.

La taxe de séjour n'est surtout pas un impôt supplémentaire pour les contribuables de l'agglomération mais une contribution apportée par les visiteurs extérieurs qui séjournent sur le territoire.



[LE LOGEMENT SOCIAL SUR LA CUC]

Une politique solidaire



A l'heure où les villes sont priées de respecter un quota de 20 % de logements sociaux dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), l'agglomération fait bonne figure avec une part d'environ 40 %. Petit tour d'horizon du secteur de l'habitat, une des compétences partagées de la Communauté urbaine de Cherbourg.

La résidence des Franterres, à Tourlaville, vient d'être livrée, il y a quelques semaines. Quarante-cinq logements, gérés par Presqu'île Habitat, neufs et colorés, confortant l'idée que la réalité de l'habitat social ne se limite pas, loin de là, aux grands ensembles.

La Communauté urbaine de Cherbourg, dont la compétence en matière de logement sur l'agglomération est partagée, souhaite mener un développement urbain solidaire, renforcer l'attractivité de l'agglomération, améliorer le cadre de vie de tous et favoriser la diversité urbaine. La poursuite et l'intensification de sa politique en matière de logement et d'habitat sont à ce titre inscrites dans le contrat d'agglomération. Y figurent notamment le lancement et la mise en œuvre du plan local d'habitat (PLH), l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage ou encore l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées. Le PLH permettra de répondre aux besoins en matière de logement, tel que le soutien à l'accession sociale à la propriété sur l'agglomération, l'aide à la reconfiguration du foyer des jeunes travailleurs (FJT), le soutien à la réalisation des logements des plus démunis, etc.

L'importance du parc social HLM dans l'habitat est conséquente, avec près de 15 000 logements HLM sur les 40 000 que compte l'agglomération cherbourgeoise, soit environ 40 %. Il s'agit d'une des plus fortes proportions de logements sociaux dans le grand ouest de la France. L'éventualité d'une délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine de Cherbourg redéfinit la place de l'établissement communautaire auprès des neuf bailleurs sociaux présents sur l'agglomération. La CUC gèrerait les crédits d'Etat consacrés au logement social ainsi que les crédits de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) destinés au logement privé. Dans le cadre de cette nouvelle



gouvernance, la CUC a lancé une étude stratégique afin d'intégrer les aspects législatifs en matière de logement. La Communauté urbaine a mené pour la période 2002-2004 une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Plus de 10 millions d'euros de travaux ont été engagés, dont 2 millions d'aides non remboursables versées aux propriétaires occupants et bailleurs. Ce dispositif, mis en place par l'ensemble des villes et par la CUC, maître d'ouvrage, a permis la réhabilitation de 1 054 logements. Un succès puisqu'un objectif de 660 logements sur trois ans avait été fixé. Au vu des résultats obtenus, pour 2006, dans le cadre d'un programme d'intérêt général (PIG) de cohésion sociale, la CUC en lien avec l'ANAH, devrait renforcer les interventions suivantes : la promotion et la valorisation des logements à loyer maîtrisé, en centre-ville, à destination des populations les plus modestes (afin d'accompagner l'ORU), la poursuite et l'intensification de la

lutte contre le logement indécemment, la poursuite du renouvellement urbain dans les centres par la reconquête des logements vacants.

La Communauté urbaine, par l'ensemble de ses actions, tend à traiter l'ensemble de la chaîne du logement et de l'habitat social : stratégie foncière, maîtrise de l'urbanisme, avec les permis de construire et le plan local d'urbanisme (PLU), programmation HLM, garanties d'emprunt, aides au logement social, opérations de renouvellement urbain, demandes de logement social avec le fichier central du logement, etc. Sans oublier des logements



confiés par la CUC au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de servir d'hébergement d'urgence ou les demandes de logement pour les étudiants. Un rôle pour l'établissement communautaire de coordinateur et d'acteur sur le terrain, indispensable au sein de l'agglomération. ■

Les organismes HLM sur la CUC

- Presqu'île Habitat (OPHLM)**
Nombre de logements : 5 801 soit 39,1 %
- Les Cités Cherbourgeoises (SA HLM)**
Nombre de logements : 3 424 soit 23,1 %
- SA HLM du Cotentin**
Nombre de logements : 2 371 soit 16 %
- SEMIAC**
Nombre de logements : 1 495 soit 10,1 %
- SA HLM Coutances-Granville**
Nombre de logements : 206 soit 1,4 %
- Autres organismes**
Nombre de logements : 697 soit 4,7 %
- TOTAL**
Nombre de logements : 14 854 soit 100 %

Le logement étudiant

La Communauté urbaine de Cherbourg favorise l'accueil des étudiants. La CUC, Presqu'île Habitat et la majorité des établissements d'enseignement supérieur ont en effet conclu une convention pour faciliter l'installation des étudiants sur l'agglomération. Un dossier, remis à chacun d'entre eux par leur établissement, leur permet de s'inscrire au service habitat de la CUC et de se voir proposer un logement par l'organisme HLM partenaire. Pour l'ensemble des étudiants, le service habitat met également à leur disposition une liste de logements dans le parc privé.



TEMPÉRATURE

Les demandes de logements

Actuellement, environ 3 200 demandes de logement sont répertoriées au niveau du fichier central du logement de la CUC. Près de la moitié des postulants

sont déjà logés en HLM. Le taux de rotation observé dans les logements est de près de 11 % par an ce qui permet d'attribuer environ 1 600 logements HLM par an. Sur

l'agglomération, les délais d'attribution de demandes de logements collectifs sont relativement courts, comparés à d'autres agglomérations.



Label obtenu !

Une bonne nouvelle pour la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) : elle vient d'obtenir sa labellisation, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité des actions menées depuis 1991, date de sa création.

L'implantation de 300 maisons de l'emploi sur le territoire français fait partie des mesures phares de la loi de cohésion sociale adoptée le 18 janvier 2005. La création de ces établissements a pour objectif de rendre un meilleur service aux demandeurs d'emploi, aux employeurs et aux salariés et de fédérer les initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi.

La Communauté urbaine de Cherbourg n'a pas attendu cette loi pour fonder sa propre structure, dès 1991, anticipant ainsi de plus d'une décennie la loi Borloo. La Maison de l'emploi et de l'information (MEF) fait ainsi figure de précurseur dans le domaine.

Née à l'initiative de la CUC et des communautés de communes de La Hague et des Pieux, la mise en place de la Maison de l'emploi et de la formation de Cherbourg est intervenue dans la période des « après grands chantiers », face aux difficultés à redynamiser l'emploi. Tout un travail a alors été mené en partenariat avec l'Etat, l'ANPE, la Région et les partenaires socio-économiques du bassin d'emploi de Cherbourg. Objectifs :

- > regrouper dans un même lieu des organismes dont la mission est d'accueillir, d'orienter, d'informer, d'accompagner les jeunes ou les adultes à la recherche d'un emploi, ainsi que les salariés et les entreprises soucieux des problèmes de formation,
- > mobiliser au sein d'une même association les collectivités locales, l'Etat, des organisations syndicales patronales et de salariés et des entreprises en faveur de l'emploi.

La structure cherbourgeoise a accueilli, en 2004, 3 280 personnes dont 2 400 jeunes. Elles ont pu bénéficier d'un accompagnement de la MEF : recherche d'emploi ou de formation, aide dans l'élaboration de leur projet professionnel ou dans leurs démarches de création d'entreprise.

Si la MEF intervient déjà au delà des territoires de la CUC et des communautés de communes de la Hague et des Pieux par le biais des missions locales, la labellisation va lui permettre d'étendre ses actions sur l'ensemble du pays du Cotentin.

En étroite partenariat avec l'Etat, l'ANPE, l'Assedic et l'AFPA, trois domaines d'interventions ont été déterminés :

- > l'élaboration d'un diagnostic des besoins, sur le territoire, en termes de main d'œuvre et d'identification des publics dans le besoin (formation...),
- > l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, par un programme d'accompagnement individualisé, de reclassement, en fédérant les partenaires. La MEF devra favoriser l'accès des personnes à la formation, à la qualification et à la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés,
- > le développement de l'emploi (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appui aux réseaux d'entreprises...) et le soutien à la création et à la reprise d'entreprises.

« La mise en œuvre concrète de ces actions dépendra à présent des moyens accordés par l'Etat », indique Marie-Odile Lecrès, présidente de la Maison de l'emploi et de la formation. « Des négociations vont prochainement intervenir avec le préfet de la Manche sur les moyens financiers et humains susceptibles d'être accordés. Une pérennisation des moyens dans le temps est indispensable », souligne la vice-présidente de la CUC.



Des essais bientôt programmés



La fin des travaux approche pour l'usine des eaux de la Divette. Le gros-œuvre est à présent terminé. La phase actuelle consiste à achever le montage des équipements et les aménagements extérieurs. Une mise en essai préalable aura lieu dès le mois de janvier. L'usine devrait entrer en service dans le courant du mois de juin. D'une capacité de 26 000 m³ par jour, elle fournira 80 % de l'eau consommée dans l'agglomération.

Face au souhait d'intégrer au mieux l'usine dans l'environnement de la vallée de Quincampoix, la Communauté urbaine de Cherbourg a décidé de faire appel à un paysagiste, sous-traitant de l'entreprise TPC (titulaire du lot voiries et réseaux divers du marché public).

Le digesteur est en cours de réparation

Des travaux, effectués récemment sur la station d'épuration Est, ont permis de remplacer le processus de pré-traitement et d'installer un système de désodorisation, pour un coût de près de 2,5 millions d'euros. Malheureusement, peu après la réalisation de ces travaux, un incident technique grave sur le digesteur des boues a rendu en partie inopérante la désodorisation, provoquant des nuisances pour les riverains. La réparation du digesteur est maintenant engagée, suite au diagnostic du bureau Véritas et devrait répondre à l'attente des habitants.



— MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION —

Service d'amorçage de projets : faire décoller les idées

**Portée par la Maison de l'emploi et de la formation (MEF),
Balise - structure d'accompagnement de projets de création d'activité -
compte depuis le mois d'avril 2005 une prestation nouvelle :**

le service d'amorçage de projets (SAP).

**Son objectif : mettre en adéquation les projets des habitants des quartiers prioritaires
du contrat de ville et les mises en application possibles, sur le terrain.**



La création des services d'amorçage de projets est née d'un constat : tant sur le plan national que local, les habitants des quartiers n'étaient jusque là pas vraiment représentés dans les chiffres de créations d'entreprises. Plusieurs partenaires intervenant dans l'accompagnement à la création d'entreprise, ainsi que l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, ont décidé de mettre en place, en 2002, onze structures de ce type, à titre expérimental. Pendant trois ans, leur fonctionnement a permis d'en arriver à la conclusion suivante : le besoin d'aide aux habitants des quartiers à la création d'activité est réel. Les idées sont bien présentes, mais le lien entre ces dernières et leur mise en application fait défaut. Aussi, dès 2005, ce n'est pas moins d'une trentaine de sites qui a vu le jour, sur l'ensemble du territoire français. A l'instar de celui créé sur l'agglomération en avril dernier, avec le soutien de la Communauté urbaine de Cherbourg.

Le service amorçage de projets (SAP), géré par Arnaud Sanson, est situé à l'Hôtel des entreprises, rue de Franche-Comté, à Cherbourg-Octeville. Il fait partie du service Balise, lui-même intégré à la Maison de l'emploi et de la formation (MEF). Le SAP intervient dans les quartiers prioritaires du contrat de ville, sur les cinq communes de l'agglomération. Il vise à l'insertion professionnelle des habitants d'une manière générale et aide plus

particulièrement les personnes désireuses de créer leur entreprise à faire coïncider leurs envies avec les réalités économiques. En fait, « *il peut s'agir de personnes qui ont déjà un emploi ou n'en ont pas, qui ont ou non des idées. Tout un travail est effectué avec la personne, sur ses motivations, ses éventuelles idées, l'adéquation avec ses aptitudes, ses compétences* », explique Arnaud Sanson.

Cette première information sur le processus de création d'entreprise permet de guider, d'aider la personne à se poser les bonnes questions. Pas de solution toute faite, donc. Il s'agit plutôt d'une pré-validation du projet. La personne demandeuse peut ensuite être dirigée vers les structures compétentes, comme les chambres consulaires (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture) ou la pépinière d'entreprises. Histoire de passer à des choses plus concrètes comme le montage du projet en lui-même, les études de marché ou l'aspect juridique de la démarche. « *Il ne s'agit pas de faire de la création à tout prix. Cela peut également se conclure pour la personne par un retour à un emploi salarié classique ou une orientation vers des organismes de formation* », indique Arnaud Sanson. « *Nous avons un double rôle : sensibiliser en encourageant. Promouvoir la création d'entreprises tout en freinant les velléités* ». Ce qui marche fort actuellement ? « *Les services de*

proximité, d'aide aux personnes âgées notamment, comme le jardinage, le bricolage. Avec la mise en place du chèque emploi service, c'est un créneau porteur ».

Le SAP s'appuie sur le milieu associatif local, les structures en lien avec les quartiers. Tout un réseau de partenaires œuvre ainsi à l'émergence de projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le service amorçage de projet constitue un outil précieux dans la dynamique du contrat de ville de la Communauté urbaine de Cherbourg. ■

LE SERVICE D'AMORÇAGE DE PROJETS



Responsable : Arnaud Sanson

Objectifs :

- > Aider à l'émergence de projets dans les quartiers prioritaires du contrat de ville,
- > Repérer les idées et les projets,
- > Repérer les besoins non satisfaits,
- > Aider à la formation des idées,
- > Orienter vers les organismes compétents.

Contact :

**Balise - Service d'amorçage de projets
Rue de Franche-Comté
BP 311
50103 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02 33 88 46 71
Courriel :
arnaud.sanson@mef-cherbourg.com**

> L'EAU, L'AIR, LES DECHETS ... <

La mission environnement

Faire de l'environnement une priorité : tel est le credo de la Communauté urbaine de Cherbourg au travers de sa mission éponyme, gérée par Jean-Luc Simon.

Actions sur le terrain, projets pédagogiques, réalisation de guides (sentiers piétons, gestes écocitoyens au quotidien), veille juridique... autant de compétences mises en pratique en transversalité au sein et au-delà de l'établissement communautaire.



Pourquoi la mission environnement a-t-elle été créée ?

La mission environnement de la Communauté urbaine de Cherbourg est née en 1990, dans le cadre des nouvelles politiques, à l'instar du développement de l'université ou du développement économique. L'objectif affiché était de mettre en place des priorités en matière d'environnement, d'assurer une veille technique et juridique et d'instaurer la communication inhérente.

Une charte, élaborée en 1993, a permis, au cours de la dernière décennie, de déterminer les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'environnement : déchets, eau, qualité de l'air, énergie, paysages et espaces naturels, transports, éducation à l'environnement, etc. Deux engagements contractuels ont également été signés : l'un avec l'Education nationale pour le soutien aux projets d'éducation à l'environnement, l'autre avec Zéphir Bus dans le cadre du développement des transports et de l'incitation à l'usage des transports en commun.

Dans quels domaines intervient-elle ?

La mission environnement intervient dans le montage de projets, de leurs définitions à leur financement par la recherche de subventions. Elle mène également en amont une réflexion pour aider à la mise en place des projets, en veillant à l'amélioration et au respect des règles en collaboration avec les autres services de la CUC ou les prestataires extérieurs.

Le diagnostic environnement posé lors de la révision des plans d'occupation des sols (POS), les études concernant l'assainissement, le programme eau potable à l'horizon 2020, ont permis d'élaborer la charte d'environnement signée avec l'Etat en 1993 – une des premières en France – et d'engager la politique d'environnement pour la fin du siècle dernier.

Sur le terrain, les actions de la mission environnement se concrétisent au travers de la veille juridique pour le service assainissement de la CUC (certifié ISO 14001), du contrat signé avec Eco-emballages, des démarches Haute qualité environnementale (HQE) dans la construction en lien avec la direction des bâtiments de l'établissement communautaire... Sans oublier la participation à des salons, l'éducation environnementale au travers de projets pédagogiques avec les enseignants et d'actions menées dans les écoles ou encore la mise en avant du patrimoine naturel et architectural de l'agglomération par le biais du guide des sentiers piétons.



Agenda 21, contrat ATEnEE... de quoi s'agit-il ?

Le changement de siècle a amené avec lui des réflexions en matière de nouvelles politiques contractuelles, notamment au travers du contrat d'agglomération.

L'Agenda 21 préfigure les rendez-vous du 21^{ème} siècle en matière d'environnement. Issu de la conférence de Rio de Janeiro de 1992 sur le développement durable, l'Agenda 21 permettra d'établir un diagnostic de l'environnement, de faire émerger les points forts et les points faibles, d'envisager une stratégie et un programme d'actions.

La mission environnement vient également de se voir étoffée avec le recrutement d'un agent chargé du contrat ATEnEE (actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique). Ce contrat ATEnEE sera le volet énergie du futur Agenda 21. Objectif : sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques énergétiques et engager des actions en matière d'énergie au sein du patrimoine communautaire et sur la flotte de véhicules. ■

+ d'infos...

**Chargé de mission environnement :
Jean-Luc Simon**

**Chargé de mission contrat ATEnEE :
Adeline Cahu**

**Vice-présidents de la commission
environnement de la CUC :**

> **Benoît Arrivé, en charge des ordures ménagères, de leur valorisation et du nettoyage du domaine public communautaire.**

> **Christian Léonard, en charge des politiques d'environnement et de la sécurité routière.**

> **Daniel Bosquet, en charge de l'eau et de l'assainissement.**

COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG
Mission environnement
rue de la Marine
50100 Cherbourg-Octeville
Tél. 02 33 08 26 50